



SNES HORS DE FRANCE
POLYNESIE FRANCAISE
ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

PAIEMENTS FRACTIONNES

Les syndiqués de Polynésie française ont la possibilité d'utiliser le paiement en trois fois (3 chèques).

BULLETINS D'ADHESION OU MISE A JOUR

Si vous êtes nouvel adhérent, utilisez le bulletin d'adhésion ci-joint.

Si vous étiez adhérent en 2016-2017 utilisez le bulletin de ré-adhésion prérempli reçu à votre nom. Pour tout changement de situation (adresse, téléphone, établissement...) , corrigez le bulletin prérempli ou complétez un bulletin d'adhésion.

Le bulletin d'adhésion doit accompagner la cotisation syndicale. Veillez à ce qu'il soit correctement rempli car lui seul permet l'inscription à notre fichier et l'envoi de la presse syndicale. Il doit être obligatoirement signé même si votre situation n'a pas changé.

Si vous êtes nouvel arrivant en reconduction automatique pensez à faire arrêter vos prélèvements en Métropole.

Le bulletin et le versement de la cotisation doit être retourné au Secrétaire de la section Snes de votre établissement ou par voie postale à l'adresse suivante : Snes Polynésie B.P 3694 93713 PAPEETE

CARTE SYNDICALE

L'adhésion est transmise au SNES Hors de France, environ 1 mois après la réception les syndiqués reçoivent la carte d'adhérent et le justificatif de paiement. En cas de retard, prévenir le SNES Hors de France : hdf@snes.edu ou SNES Hors de France 46 avenue d'Ivry 75647 PARIS cedex 13

SYNDIQUEZ VOUS OU RESYNDIQUEZ VOUS AU SNES POLYNESIE !

CONSULTEZ LE SITE INTERNET : www.snespf.pf